

Date de délivrance : 14.03.2019 pour la fiche du : 28.05.2018
"*" Changements sur version antérieure, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****Identificateur de produit**

Désignation commerciale : Fadenalgenvernichter

No. d'article : n.d.

No. de la composition : n.d.

UFI-Code (EU): n.d.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse du Fournisseur :**

Neogard AG, Industriestrasse 783, 5728 Gontenschwil, Suisse

Téléphone : +41 62 767 00 50, Téléfax: +41 62 767 00 69, Courriel: info@neogard.ch

Adresse du Fabricant :

Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof, Allemagne

Téléphone: +49 - 9281-72850, Téléfax: +49 - 9281-1011, Courriel: info@soelltec.de

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence du Fournisseur

Téléphone: +41 62 767 00 50 (8:30 – 16:30)

Tox Info Suisse :

Téléphone: 145 (24 h)

SECTION 7: Manipulation et stockage

Manipulation: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

Stockage: Pas d'ajouts à la fiche de données de sécurité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Composants**

Carbonate de calcium

Valeurs admissibles

VME 3 mg / m³ a

VLE ---

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets**

OMoD – Code :

02 01 99 / 20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, tenir compte des réglementations régionales.

SECTION 15: Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la protection de l'air, OPair: n.ap.

Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM:

Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3): 2'000

Carbonate de sodium: 200'000

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim: n.ap.

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5: Oui.

Ordonnance sur la protection de la maternité: Oui.

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, COV: n.ap.

Loi fédérale sur la protection des eaux, LEaux : n.ap.

Date de délivrance: 14.03.2019 Remplace la fiche du: 28.05.2018
 "**" Changements par rapport à la version précédente, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
Désignation commerciale: Déstructeur d'algues filamenteuses
N° d'article: n.d.
 * **N° de la composition:** BG-P-FAV-ROT
Numéro d'enregistrement: n.a.
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées: soins de l'étang
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- 1.3.1 **Adresse du fabricant / fournisseur:**
 Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof
 Téléphone: +49 - 9281-72850, Téléfax: +49 - 9281-1011, Courriel: info@soelltec.de
- 1.3.2 **Responsable pour la fiche de données de sécurité:**
 CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de
- 1.4 **Numéro de téléphone d'appel d'urgence**
 Numéro de téléphone d'appel d'urgence du fabricant / Centre d'information spécialisé en intoxications fournisseur
 Téléphone: +49-9281-72850 (8:30 – 16:30) Téléphone: +33 1 45 42 59 59 (France)
 Téléphone: +32 70 245 245 (Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318
 - 2.2 **Éléments d'étiquetage**
 Étiquetage recommandé par le règlement (CE) n° 1272/2008: Oui.
 Exemptions applicables: Non.
 Mention(s) d'avertissement: danger
 Composant(s): contient:
 Carbonate de disodium, compose avec peroxyde d'hydrogene(2:3)
- Pictogramme(s) de danger:
-
- Phrases H:**
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- Phrases P:**
 P102: Tenir hors de portée des enfants.
 P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P313: Consulter un médecin.
 P301+P312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Étiquetage particulier:
 EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Indication de danger détectable au toucher
- L'étiquetage mentionné est valable pour la livraison à utilisation par le public.
- 2.3 **Autres dangers**
 Produit de décomposition est toxique pour les algues.
 Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Désignation commerciale: Déstructeur d'algues filamenteuses

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 14.03.2019 Remplace la fiche du: 28.05.2018

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**

n.a.

3.2 **Mélanges**

Spécification chimique du produit:

Mélange de sels inorganiques.

Ingrédients dangereux:

Substance	N° index	N° CE	N° REACH	Gamme (m%)
N° CAS Code(s) des danger / Phrases H				
* Carbonate de disodium, compose avec peroxyde d'hydrogene(2:3)				70 – 90%
15630-89-4	n.a.	239-707-6	01-2119457268-30-xxxx	
Ox. Sol. 3; H272 / Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318				
Culture de bactéries (Risque groupe 1)				
n.d.	n.a.	n.d.	01-2119971580-35-xxxx	
n.a.				

Texte des phrases H voir le chapitre 16

Gamme (m%): $x - y \triangleq x \geq - < y$

SECTION 4: Premiers secours

4.1 **Description des premiers secours**

4.1.1 **En cas d'inhalation:**

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.1.2 **En cas de contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.1.3 **Après contact avec les yeux:**

Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

4.1.4 **En cas d'ingestion:**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Appeler un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun à notre connaissance.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 **Moyens d'extinction**

5.1.1 **Moyens d'extinction recommandés:**

Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

5.1.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

Aucun(e).

5.2 **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

* En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Oxydes de carbone poussière respirable.

5.3 **Conseils aux pompiers**

5.3.1 **Équipement de protection spécial:**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement de protection chimique à fermeture étanche.

5.3.2 **Autres recommandations:**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Désignation commerciale: Déstructeur d'algues filamenteuses

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 14.03.2019 Remplace la fiche du: 28.05.2018

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Voir chapitre 8.2.2
- 6.2 **Mesures de protection de l'environnement**
Ne pas contaminer l'eau.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
- 6.4 **Référence à d'autres sections**
Aucun(e).

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - 7.1.1 **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
 - 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- 7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - 7.2.1 **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
À protéger de l'air humide et de l'eau, sources directes de chaleur.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter toute formation de poussière.
Conserver dans le conteneur original. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage
 - 7.2.2 **Remarques relatives au stockage avec d'autres produits:**
Ne pas entreposer avec des matières combustibles.
 - 7.2.3 **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver à une température ne dépassant pas 40°C.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
n.d.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 **Paramètres de contrôle**

Identification de la substance	Valeurs admissibles
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	C.M.A. Poussière: 10 mg/m³ (fraction respirable); 3 mg/m³ (fraction entrant des alvéoles)
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
 - 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés**
Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.
 - 8.2.2 **Mesures de protection individuelle**
 - 8.2.2a **Protection respiratoire:** En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Type de filtre recommandé: P 2
 - 8.2.2b **Protection des mains:** Exposition répétée ou prolongée: Gants de protection conformes à EN 374.
Caoutchouc butyle (0,35 mm) temps de pénétration > 6 h
Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.
Veuillez respecter les indications du fournisseur en ce qui concerne la perméabilité et le délai de rupture des gants de protection. Veuillez également tenir compte des conditions locales particulières au moment de l'utilisation du produit, telles que le risque de coupures ou d'abrasion et la durée du contact.
 - 8.2.2c **Protection des yeux:** Lunettes de sécurité à protection intégrale
 - 8.2.2d **Protection corporelle:** Vêtements de protection à manches longues
 - 8.2.2e **Autres données:** Respecter le temps limite d'utilisation.
 - 8.2.3 **Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
n.d.

Désignation commerciale: Déstructeur d'algues filamenteuses

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 14.03.2019 Remplace la fiche du: 28.05.2018

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

9.1.1 **Etat physique:** poudre **Couleur:** Blanc, particules rouges **Odeur:** sans odeur

Seuil olfactif: n.d.

9.1.2 Valeur du pH, pur: n.d.

Valeur du pH, solution aqueuse à 1 %: ~ 10

9.1.3 Point / intervalle d'ébullition (°C): n.d., Point / intervalle de fusion (°C): n.d.

9.1.4 Point d'éclair (°C): n.d., en creuset fermé

9.1.5 Inflammabilité: Non.

9.1.6 Température d'inflammation (°C): Non.

9.1.7 Auto-inflammation: Non.

9.1.8 Propriétés comburantes: Non.

Dans un test 0.3 le produit s'est avéré ne pas être comburant.¹⁾

9.1.9 Risque d'explosion: Aucun(e).

9.1.10 Limite inférieure d'explosivité (% vol.): n.a., supérieure: n.a.

9.1.11 Pression de vapeur: n.d.

Densité de vapeur (air = 1): n.d.

9.1.12 Densité (g/ml): n.d.

9.1.13 Solubilité (dans l'eau): soluble

9.1.14 Coefficient de partage (n-octanol / eau): n.a.

9.1.15 Viscosité: n.a.

9.1.16 Teneur en solvant (m.%): n.a.

9.1.17 Décomposition thermique (°C): n.d.

9.1.18 Vitesse d'évaporation: n.d.

9.2 **Autres informations**

n.d.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 **Réactivité**

Pas d'information disponible.

10.2 **Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses**

Se décompose en présence d'acides forts, eau.

10.4 **Conditions à éviter**

À protéger de l'air humide et de l'eau (hygroscopique).

10.5 **Matières incompatibles**

Incompatible avec des acides.

10.6 **Produits de décomposition dangereux**

Se décompose au contact avec de l'eau, acides.

Produits de décomposition dangereux l'oxygène oxydes de carbone.

Désignation commerciale: Déstructeur d'algues filamenteuses

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 14.03.2019 Remplace la fiche du: 28.05.2018

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Inhalation:

n.d.

Ingestion:

Carbonate de disodium, compose avec peroxyde d'hydrogene(2:3)

DL₅₀/orale/rat = 1034 mg / kg

ATE_{mix}: 1364 mg / kg

Contact avec la peau:

n.d.

Irritation ou corrosion cutanée:

Faible

Lésions oculaires graves / irritation oculaire:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

n.d.

Cancérogénicité:

n.d.

Toxicité pour la reproduction:

n.d.

Toxicité spécifique pour certains organes

d.n.d.

cibles – exposition unique:

Toxicité spécifique pour certains organes

d.n.d.

cibles – exposition répétée:

Danger en cas d'aspiration:

d.n.d.

11.1.1 – Expériences de la pratique

11.1.11 n.d.

11.1.12 Expériences de la pratique

Observations pertinentes pour la classification:

Aucun(e).

Autres observations:

Aucun(e).

La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle

(Calcul selon réglementation CEE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Matière active: LC₅₀ Pimephales promelas 70,7 mg/l;

EC₅₀ Daphnia pulex 4,9 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n.d.

12.4 Mobilité dans le sol

n.d.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

12.6.1 Valeur DCO (mg/g):

n.d.

12.6.2 Valeur DBO5 (mg/g):

n.d.

12.6.3 AOX - Remarque:

Non applicable.

12.6.4 Composants significatifs du point de vue environnemental:

Aucun(e).

12.6.5 Effets nocifs divers:

Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Recommandation: D10 /R 4

Classe de déchets N°: 20 03 99

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

De plus, respecter les prescriptions administratives locales.

13.2 Traitement des emballages souillés

13.2.1 Recommandation: Rincer avec un produit de nettoyage approprié. Autrement comme pour les résidus.

13.2.2 Manipulation: Comme pour les résidus.

Désignation commerciale: Déstructeur d'algues filamenteuses

Fabricant / Fournisseur: Söll GmbH, Fuhrmannstr. 6, D- 95030 Hof

Téléphone: +49 - 9281-72850, Date de délivrance: 14.03.2019 Remplace la fiche du: 28.05.2018

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
	N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.		
14.1	Numéro ONU		
14.2	Désignation d'expédition (nomenclature ONU)		
14.3	Classe(s) de danger pour le transport		
14.4	Groupe d'emballage		
14.5	Dangers pour l'environnement		
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
	Catégorie de transport: Code de classification: Code danger: Quantités limitées (LQ):		Instruction d'emballage (avion passagers) Instruction d'emballage (avion cargo)
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC		

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement n.d.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique : n.ap.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phases H mentionnées sous l'article 3

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

***Référence:**

1) Prüfbericht 2016, Aktenzeichen 16019650, BAM, Berlin

La présente fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement (UE) n° 2015/830.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère de notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour d'autres produits. La copie non modifiée est permise.

Délivré par: CoSiChem AG, Ernst-Lemmer-Straße 23, 35041 Marburg, info@cosichem.de, +49-6421-886563

Réception des données: 27.09.2005, Söl_0091

